

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an Deux Mille-Dix-Huit, le Vingt-Huit du mois de Mai à Vingt-heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Paillat Philippe –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 22.05.2018

ETAIENT PRESENTS : CERVEAUX Maud, GATARD Odile, MARTINEAU Anne, MARTINEAU Marie-Josée, RAMBAUD Marianne, BABU Pascaline, COUTRET Christelle
CHARRIER Jean-Luc, JAULIN Guy-Marie, PAILLAT Philippe, PIERRE Gwénaël, VINCENDEAU Joël, DEFOIS Sylvain.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : CASSERON Guy-René, pouvoir donné à Joël VINCENDEAU, RABUSSEAU Stéphanie, pouvoir donné à Marianne RAMABUD, Thibaudeau Patrick, pouvoir donné à Guy-Marie JAULIN, Laurent PACHETEAU, pouvoir donné à Jean-Luc CHARRIER.

Secrétaire de séance : JAULIN Guy-Marie

Philippe PAILLAT arrivé à 20h47

1 Adoption du procès verbal de la séance du 23 Avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 Point sur les commissions

a. Finances : présentation par Philippe PAILLAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances se réunira le 25 juin 2018 à 19h30 afin de faire le point sur les finances du 1^{er} semestre 2018.

b. Bâtiments : présentation par Jean-Luc CHARRIER

- Restaurant scolaire :
 - ➔ Le début des travaux est programmé le mercredi 30 mai 2018, l'entreprise de démolition interviendra à cette date.
 - ➔ L'entreprise de couverture commencera dans 3 semaines.
 - ➔ Le planning des travaux n'est pas encore communiqué.
 - ➔ Une plus value est déjà à prévoir concernant la présence d'une trappe en zinc dans la salle de restauration des petits. Cette trappe sert d'arrivée d'eau.
 - ➔ Une réunion sera fixée soit le 18 juin soit le 25 juin pour valider les couleurs du mobilier, panneaux isolation, murs...
 - ➔ La réunion de chantier du 28 mai a permis de valider la couleur des ouvertures. Leur changement est prévu au mois de septembre.
 - ➔ La commission informe le Conseil Municipal de la possibilité de vendre les anciennes tables et chaises du restaurant scolaire aux associations de la commune. Une consultation auprès des écoles et de l'accueil périscolaire va être réalisée afin de recenser leur besoin. Après, les tables seront proposées à la vente auprès des associations pour les montants suivants table : 5€ l'unité, petite chaises : 1€ l'unité, grande chaise : 2€ l'unité. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Foyer des jeunes : la commission rencontrera l'association les Petites Canailles et CALYPSO le 12 juin prochain afin de travailler sur l'éventuel transfert du foyer des jeunes à la salle de l'Hermitage.
 - ➔ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'aucune décision n'a été prise pour le moment. Le projet est à l'étude.

- Eglise : demande de devis pour la réparation de la cloche n°1 et demande de devis concernant la mise aux normes du chauffage
- Salle des Halles : demande de devis concernant une armoire coupe feu.
 - ➔ Odile GATARD souhaite attirer l'attention de la commission sur un problème d'utilisation des salles communales. En effet les associations qui disposent des clés de salle communale doivent respecter les règles en vigueur concernant l'utilisation et passer par le secrétariat de mairie.
 - ➔ Jean-Luc CHARRIER est d'accord les associations doivent prévenir de l'utilisation des salles.

c. Urbanisme-Cadre de vie : présentation par Sylvain DEFOIS

La commission s'est réunie le 19 avril 2018

- Travaux de voirie : la commission est dans l'attente d'un devis comparatif de l'entreprise PELLETIER
- Place du marché : la commission souhaite travailler sur l'aménagement de la place du marché en fermant devant le café.
 - ➔ Monsieur le Maire souhaite que la commission présente différentes propositions d'aménagement au Conseil Municipal.
- Structure de jeux Petites Canailles : la commission a présenté 2 projets à l'association qui validerait une proposition d'environ 16000€ composée d'une structure, de jeux au sol et de résine amortissante.
 - ➔ Odile GATARD demande si le financement peut être pris en charge par l'association des Petites Canailles. En effet avec le projet d'espace intergénérationnel il paraît compromis que la CAF, organisme permettant la subvention du projet, finance les 2 projets.
 - ➔ Sylvain DEFOIS répond que la présidente de l'association l'a informé que la demande de subvention ne peut plus être demandée cette année.
 - ➔ Odile GATARD répond que les financements de la CAF peuvent être sollicités jusqu'au 30 septembre 2018.
- Acquisition de guirlande : un devis concernant l'acquisition de rideaux LED pour le clocher de l'église a été réalisé. Une réponse doit être formulée avant le 31 mai 2018. Il est précisé que l'installation nécessitera la location d'une nacelle. Les illuminations resteront à demeure
- Rencontre Eco Bois : cette rencontre permettra le chiffrage pour le renforcement des berges à l'étang des Morineaux (environ 50 mètres en 2018).

d. Information / Communication : présentation par Maud CERVEAUX

- Site internet : récupération du nom de domaine, opérationnel depuis début mai.
- Page Facebook : à l'étude par la commission.
- JIMM : distribué début juillet. La demande d'articles auprès des associations a été réalisée. Pour rappel la date limite pour le retour des articles est le 13 juin.
- La commission se réunira le 20 juin 2018 à 18h30 et le 12 septembre 2018 à 18h30 pour travailler sur le prochain bulletin municipal.
 - ➔ Monsieur le Maire informe la commission que M. LOEUP a créé son entreprise de tatouage il conviendra de le contacter pour le prochain JIMM

e. Enfance-Jeunesse - Culture- Tourisme - Vie associative : présentation par Odile GATARD

- Petites Canailles : participation à l'Assemblée Générale 3 familles participantes sur 80 concernées. Bonne activité périscolaire et accueil vacances scolaires 2017 satisfaisants.

- RAM : le service se met en place auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. Le service aura recours au local des Petites Canailles pour l'accueil des assistantes maternelles.
- Restaurant scolaire : le pique-nique de fin d'année est annulé. L'école publique doit respecter le créneau de la pause méridienne de 12h00 à 13h30, or les années précédentes le retour se faisait à 14h00. Un repas et une animation sur le tour de France aura lieu à la place en date du 3 juillet 2018. A confirmer.
- Réunion Culture/Communication : Réunion annulée dû à un trop grand nombre d'absence. La réunion est reportée au 18 juin 2018 à 19h30.
- Bibliothèque : la réunion publique du mois dernier n'a pas eu lieu faute de participants. Une nouvelle réunion est fixée cette semaine par la commission pour mettre en place les animations 2018.

f. Affaires sociales –Emploi - Logement : présentation par Guy-Marie JAULIN

- Café causerie : Mai : 15 participants. Le café causerie de juillet aura lieu à la MARPA.
- Emploi : 2 personnes en moins pour Mai, l'évolution est positive.
Vendée : +1.3% sur un an
- Temps d'échange demandeur d'emploi organisé le 15 juin 2018 avec la participation d'une conseillère d'espace emploi. Une réunion permettant l'analyse des participants au temps d'échange aura lieu le 07 juin 2018 à 18h00.
- Goûter des plus de 75 ans : programmé le 25 avril 2018. 130 participants de plus de 75 ans, au total 170 participants
- Déplacement solidaire : développement du service sur Saint-Mesmin avec 42 bénéficiaires et 11 chauffeurs.
 - ➔ Gwenaël PIERRE demande s'il serait possible que la nouvelle Directrice de la MARPA vienne se présenter au Conseil Municipal
 - ➔ Monsieur le Maire lui répond que cela est prévu et qu'il donnera des informations complémentaires sur le sujet.

3 Point Communauté de Communes – Syndicat

❖ SYDEV : Réunion du 24/05/2018 à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges : Sylvain DEFOIS

Réunion concernant la transition énergétique, présentant les 4 sites de panneaux photovoltaïques, le projet d'un champ d'éoliennes, le déploiement du gaz naturel, la certification ISO 9001 gage de qualité de l'organisme et le projet ATLAS permettant la diminution des consommations électriques. Une information concernant le Vendée Energies Tour sera transmise aux membres du Conseil Municipal.

❖ Groupe Sport – Communauté de Communes du Pays de Pouzauges : Gwénaël PIERRE

La commune de Pouzauges projette la construction d'une salle omnisports. Avant cela, il est décidé de mener une réflexion sur le territoire pour recenser les activités pratiquées dans chaque salle de sports du territoire.

❖ Présentation du RAM : Odile GATARD

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a organisé des réunions à destination des assistantes maternelles afin de leur présenter le service RAM. Il y a toujours beaucoup de difficulté à faire déplacer les gens sur le territoire.

❖ **Bilan 2017 SCOM : Odile GATARD**

Bilan 2017 positif avec un taux de refus des sacs jaunes en baisse.

❖ **Réunion PLUi : PAILLAT Philippe, VINCEDEAU Joël, PACHETEAU Laurent**

Travail du groupe de travail sur le recensement des dents creuses présentes sur le territoire communal.

❖ **Assemblée Générale de l'ADMR 27 avril 2018 : Guy-Marie JAULIN**

Le nombre d'heures, pour les deux communes réunies, est de 14248

La commune de Saint-Mesmin compte 93 clients. L'association compte sur les deux communes 173 clients.

Le bilan financier laisse apparaître un excédent de 5320€.

4 Délibérations

OBJET : Restaurant scolaire : travaux de réhabilitation : attribution du lot n°5

Monsieur PAILLAT Philippe, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 21 avril 2018 la municipalité a statué sur l'attribution de lot concernant les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire. Seul le lot n°5 : Cloisons/ Isolation/Faux Plafonds n'avait pas été attribué faute de réponse concernant ce pli.

Une nouvelle consultation a été réalisée. Il est présenté au Conseil Municipal les offres proposées à l'issu de la consultation

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT. CLOISONS/ ISOLATION/ FAUX PLAFONDS	
SARL GODARD PICC <i>85- POUZAUGES</i>	38 016.82€
MENUISERIE BIAUD <i>85- BOURNEZEAU</i>	46 500.00€
SARL BOSSARD <i>79- MONCOUTANT</i>	45 391.53€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'attribuer le marché comme suit :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT. CLOISONS/ ISOLATION/ FAUX PLAFONDS	
MENUISERIE BIAUD <i>85- BOURNEZEAU</i>	46 500.00€
TOTAL	46 500.00€

- D'autoriser M. le Maire à signer les devis et tout document relatif à cette affaire.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

OBJET : Espace intergénérationnel : projet et demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'espace intergénérationnel il convient de statuer sur la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses liées à la création de l'espace intergénérationnel sont réparties comme il suit :

- ↳ Travaux : 118 300.00€ HT
- ↳ Equipement : 89 700.00€ HT
- ↳ Frais d'Assistance à Maîtrise d'œuvre : 8 036.00€
- ➔ TOTAL DES DEPENSES : 216 036.00€

Afin de financer ces travaux Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire des demandes de subventions aux organismes suivants :

- ↳ Région Pays de Loire
- ↳ Caisse d'Allocation Familiale de la Vendée
- ↳ Centre National pour le Développement du Sport
- ↳ Etat
- ↳ Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
- ↳ Tout organisme subventionnant le projet d'espace intergénérationnel

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le sujet.

- ➔ Pascaline BABU craint un sous utilisation de cet espace
- ➔ Jean-Luc CHARRIER trouve que le projet présenté est un beau projet (un remarque est faite concernant le stationnement des poids lourds) mais ne souhaite pas valider le montant présenter qu'il trouve trop élevé. Il demande la mise en place d'animation pour faire vivre cet espace
- ➔ Monsieur le Maire souligne qu'il faut travailler en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, afin que cet espace soit utilisé au mieux. Une réflexion doit avoir lieu dans le but de définir l'intérêt communautaire.

Après délibération le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver le projet de création d'espace intergénérationnel et statue sur les dépenses suivantes :
 - ↳ Travaux : 116 300.00€ dont 8 900.00€ pour le city stade
 - ↳ Equipement : 54 700.00€, dont 24 000.00€ pour le city stade
 - ↳ Frais d'Assistance à Maîtrise d'œuvre : 8 036.00€
 - ➔ TOTAL DES DEPENSES : 179 036.00€
- Le Conseil Municipal décide de ne pas inclure la création de skate park dans le projet initial
- Charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint ayant délégation de signature, à formuler toutes les demandes de subvention aux organismes précédemment cité.

OBJET : Espace intergénérationnel : contrat de maîtrise d'œuvre SAET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'espace intergénérationnel il convient de recourir à un contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre pour mener à bien les travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'objet de la mission se définit en 2 tranches :

- ↳ Tranche ferme : étude préliminaire d'un schéma d'aménagement et d'une estimation des travaux : 1 400.00€ HT
- ↳ Tranche Optionnelle : étude et suivi des travaux : 6 636.00€ HT

Après délibération le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 2 abstentions, d'accepter le contrat d'assistant à maîtrise d'œuvre avec la SAET pour un montant total de 8 036.00€ HT, charge Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET : Implantation d'antenne relais Orange

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Orange, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, doit procéder pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques.

Dans ce contexte, la société Orange demande l'implantation d'un équipement technique au stade municipal de Saint-Mesmin.

Après lecture de bail réglementant l'installation de l'équipement technique et analyser les visuels fournis par la société Orange, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ↳ D'approuver l'implantation d'un équipement technique par la société Orange au stade municipal, cependant le bail devra faire figurer la notion de remise en l'état des lieux si des dégradations sont causées durant les travaux.
- ↳ Charge Monsieur le Maire, ou en cas d'absence l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET : La Poste : demande de mise à disposition d'un local

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste, dans le cadre de la réorganisation du temps de travail de ses agents, demande à la municipalité de Saint-Mesmin la mise à disposition d'une salle permettant d'effectuer la pause méridienne.

La Poste a précisé qu'elle prendrait en charge l'aménagement du local si nécessaire.

- ➔ Marie-Josée MARTINEAU ne comprend pas que la municipalité soit prête à mettre un local à disposition une salle pour la Poste mais tarde à répondre pour le foyer des jeunes. Elle ne comprend pas la municipalité.
- ➔ Monsieur le Maire répond que les 2 sujets n'ont rien à voir. Il précise que cette demande a été soumise à la municipalité et qu'il se doit de la soumettre au Conseil Municipal.

Après délibération le Conseil Municipal décide avec 13 voix contre et 4 abstentions de ne pas répondre favorablement à la demande de la Poste

OBJET : PBFC : demande de subvention 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la décision ne sera pas prise lors de cette séance puisque l'association n'a communiqué que le prévisionnel 2018 mais pas le budget 2017. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la réunion du 2 juillet 2018

OBJET : Convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Monsieur le Maire expose :

L'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Centre de Gestion de la Vendée s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a été inscrit sur l'arrêté du 2 mars 2018 précisant les modalités de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire. Le Centre de Gestion souhaite de cette manière se positionner en tant que "tiers de confiance" auprès des élus-employeurs et de leurs agents.

La mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le Centre de Gestion de la Vendée sur la base de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au titre du conseil juridique.

Le Centre de Gestion propose donc aujourd'hui aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'adhérer à cette expérimentation de médiation préalable obligatoire, qui est intégrée aux missions additionnelles et ne donnera donc pas lieu, en cas de mise en œuvre, à une facturation spécifique.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement, eu égard aux avantages que présente cette nouvelle procédure, à savoir :

- A la différence d'un procès, où il y a toujours un «gagnant» et un «perdant», la médiation permet à l'employeur de ne pas rompre le lien avec son agent, de lever les incompréhensions et d'expliquer dans un cadre apaisé la position de chacun ; le recours contentieux a immédiatement pour effet de cristalliser le litige, voire de le durcir. En cela la médiation permet de poursuivre la relation de management et en acceptant le principe renforce l'image sociale de l'employeur.
- L'employeur peut éviter un procès long et coûteux en temps et en frais de justice : on constate souvent que l'explication d'une décision par un tiers de confiance permet aux agents de mieux en comprendre le sens et de mieux les accepter. Ceci est un atout considérable de la médiation par rapport à un recours administratif, dont l'issue est toujours suspectée de partialité par les administrés car c'est au final toujours la même administration qui se prononce
- La médiation peut aussi être un facteur de progrès pour l'employeur en termes d'organisation et de management car on constate parfois qu'avec l'aide du tiers indépendant et extérieur, elle est l'occasion de détecter des dysfonctionnements dont personne n'avait réellement conscience et qui, une fois corrigés, permettent d'améliorer globalement et durablement la gestion du personnel.
- Les contraintes d'une médiation pour l'employeur public sont quasi nulles : le principe de la médiation étant le libre consentement des parties, l'administration peut y mettre un terme à tout moment (art. L. 213-6 du code de justice administrative) ; une médiation ne peut par ailleurs jamais aboutir à faire accepter par l'administration des concessions qu'elle ne peut légalement consentir (art. L. 213-3); elle est peu mobilisatrice en moyens humains car une grande partie des échanges peut se faire par écrit ; enfin, la durée moyenne des médiations ne dépasse généralement pas 3 mois, ce qui est très court par rapport aux 18 mois de délai de jugement moyen qui sont encore constatés devant les tribunaux, sans compter l'éventualité d'un appel et d'un pourvoi en cassation.

Le Conseil Municipal

Vu le code de Justice administrative,

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du 27 novembre 2017 et 26 mars 2018 instituant la médiation préalable obligatoire et autorisant le président du Centre de Gestion à signer une convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire,

Considérant que l'expérimentation de médiation préalable obligatoire est une chance pour les employeurs publics à plusieurs titres comme rappelé ci-dessus dans l'exposé du Maire.

Décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette procédure

5 Questions diverses

- ➔ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'aménagement concernant les sorties « Procar-Liboureau »
- ➔ COPIL Terrain HLM : réunion avec Vendée Logement programmée le 27 juin 2018 à 16h30 en Mairie
- ➔ Eclairage public : coupure à partir du 1^{er} juin jusqu'au 15 août 2018
- ➔ Fête de la Musique : Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public devra rester allumer la nuit de la fête dans le bourg.
- ➔ Conférence « Le monde change vite ! » le 14 juin 2018 à 19h00 à l'Echiquier, les personnes intéressées devront s'inscrire en secrétariat de mairie.
- ➔ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de compléter les stocks de verres des salles communales. Le Conseil Municipal donne son accord.
- ➔ Détournement subvention/ Trésorier Association Restaurant Scolaire : Jean-Luc CHARRIER demande les suites du dossier. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la plainte est déposée. Le dossier est en cours.

Fin de la réunion 23h35
Prochaine réunion le 2 juillet 2018